Collecte des résidus domestiques dangereux





Consultez la page dédiée à votre municipalité dans cet Info-Collectes pour connaître les dates de collectes.

POUROUOI CETTE COLLECTE?

Pour éviter que ces produits nocifs se retrouvent dans les sites d'enfouissement et deviennent une source de contamination pour l'eau souterraine. Ces produits sont également dangereux durant leur transport, ils ne doivent pas se retrouver dans la collecte municipale (déchets, recyclage ou compost).

Voici quelques exemples de matières acceptées :

GARAGE

Peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégèle-serrure, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

CUISINE

Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

ATELIER

Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

AUTRES PRODUITS

Piles, allume-feux solide et liquide, bombonnes de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, petit matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers. Par souci de sécurité, veuillez suivre les instructions qui suivent. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou un contenant étanche correctement identifié.

- Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.
- Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.
- Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes ci-dessous. Les étiquettes peuvent être agrafées ou fixées avec du ruban adhésif.
- Placez le reste de cette feuille jaune dans votre porte ou fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue. Cela indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire ramasser. *Si la maison est loin de la voie publique, mettre l'avis en bordure de la route, sur la boite aux lettres ou sur votre numéro d'immeuble.
- Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte prévue dans votre secteur.

ALTERNATIVES À CETTE COLLECTE

La Ressourcerie du Granit accepte les peintures et les teintures résidentielles, les piles, les ampoules fluocompactes et les cartouches d'encre. Certains bureaux municipaux acceptent les piles, les ampoules ou les cartouches d'encre au cours de l'année.





RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits





RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits





RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits





RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



